

RAPPORT N° 02/5-21
au Conseil Municipal

OBJET

REPLACEMENT DE GRILLES SUR TROTTOIRS DEFECTUEUSES
(SECTEURS DU CHAUDRON ET DE LA SOURCE / 1ERE TRANCHE)

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le dispositif de couverture des fossés d'assainissement pluvial des secteurs du Chaudron et de la Source comporte des grilles destinées à limiter la pression interne en cas de mise en charge (due à des obstructions accidentelles ou des débits trop importants). Ces grilles en acier galvanisé à grande section de passage et à structure légère ont été installées il y a une vingtaine d'années pour la protection des ouvrages et posent actuellement des problèmes de sécurité pour les usagers en raison des détériorations et des vols régulièrement observés.

Afin de réduire les risques d'accidents et les opérations de maintenance de ces dispositifs, il s'avère nécessaire de procéder à leur réfection. La solution retenue pour une première phase consiste en le remplacement des grilles les plus exposées (118 unités sur 241) par des tampons « pleins » pouvant s'ouvrir en cas de sous-pression et en une augmentation du nombre des avaloirs sur les tronçons de fossé concernés.

L'estimation du coût de cette première tranche de travaux étant de 180 000 €, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée pour leur exécution sur allotissement suivant :

- lot n° 1 : secteur du Chaudron
- lot n° 2 : secteur de la Source

Les crédits sont prévus au Budget Primitif, chapitre 23 – article 2315.

Je vous demande :

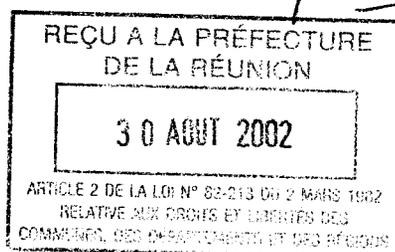
- d'approuver le projet de réfection de grilles sur les caniveaux des secteurs du Chaudron et de la Source (1^{ère} tranche) ;
- de valider l'allotissement proposé ;

RAPPORT N° 02/5-21

- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultats infructueux à traiter par marchés négociés ;
- d'autoriser la signature des marchés par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/5-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 Août 2002**

OBJET

**REPLACEMENT DE GRILLES SUR TROTTOIRS DEFECTUEUSES
(SECTEURS DU CHAUDRON ET DE LA SOURCE / 1ERE TRANCHE)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de grilles sur les caniveaux des secteurs du Chaudron et de la Source (1^{ère} tranche) et valide l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 : Chaudron

Lot n° 2 : La Source

DELIBERATION N° 02/5-21

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, et autorise le Maire à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **30 AOUT 2002**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

